

L'INFORMATION CONTINUE

apprendre
tout au long de la vie

ZOOM
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
D'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE FORMATION CONTINUE

VOL.2 PRISE 1 – SEPTEMBRE 2004

À L’AFFICHE

- DANS CE NUMÉRO, VOUS SERONT PRÉSENTÉS :
- – des constats issus du rapport *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*;
- – une entrevue sur les tests du General Educational Development (GED) Testing Service;
- – un suivi sur les travaux de rénovation du curriculum de la formation générale de base;
- – une expérience locale sur l'accessibilité à la formation pour les personnes handicapées;
- – la suite de la tendance européenne en matière de financement continu par l'employeur;
- – la photo de groupes;
- – des sites Internet à visiter;
- – un calendrier des activités;
- – des ouvrages de référence à consulter.

TÉLÉ-OBJECTIF

Eh oui, l'automne est déjà là! C'est la tête remplie de souvenirs de vacances que nous vous proposons notre troisième numéro de L'INFORMATION CONTINUE.

En ce début d'année scolaire, le mot **formation** prend davantage de sens et d'importance. D'ailleurs, selon le rapport *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*, publié en juin dernier, la participation des adultes à des activités de formation continue est moindre au Québec et au Canada que dans les autres pays de l'OCDE qui sont nos principaux compétiteurs économiques. Le comité d'experts qui a produit ce rapport formule des recommandations pour pallier la situation. Ne manquez pas de lire ci-dessous, l'article qui en résume les grandes lignes.

En Europe, c'est une autre histoire. La formation continue se positionne très bien. Il y a de quoi nous inspirer. Lisez, à ce sujet, notre chronique Panorama international.

Bonne lecture! De retour en novembre avec un numéro spécial.

ALAIN MERCIER,
Le directeur de la formation générale
des adultes
Ministère de l'Éducation

JOHANNE BOURASSA,
La directrice des mesures d'emploi
et des services aux individus
Emploi-Québec

FOCUS

RAPPORT CAP SUR L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

« L'apprentissage tout au long de la vie est une nécessité incontournable et croissante qui exige la mobilisation de ressources financières additionnelles et la réorganisation des ressources existantes dont l'État ne peut assumer seul la responsabilité. » C'est ainsi que s'est exprimé, le 23 juin dernier, M. Claude Pagé, président du Comité d'experts sur le financement de la formation continue, lorsqu'il a rendu public le rapport intitulé *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie*.

Voici quelques constats qui se dégagent du rapport

- Au Québec, les sommes consacrées à la formation continue sont élevées.
- L'effort important consenti par le gouvernement du Québec se compare avantageusement à celui des autres provinces canadiennes.
- La participation des adultes à des activités de formation continue est moindre au Québec et au Canada que dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui sont nos principaux compétiteurs économiques.
- Les acteurs économiques et sociaux qui bénéficient le plus de la formation continue doivent contribuer davantage à son financement.

Le rapport définit les enjeux à considérer, examine la situation du Québec quant au taux de participation à la formation continue et met en lumière les forces et les faiblesses de l'offre de formation faite aux adultes. Il décrit également les principaux avantages de la formation continue pour la société, pour les citoyens et citoyennes et pour les employeurs, ainsi que les coûts qu'elle engendre.

Les auteurs du rapport analysent par ailleurs l'organisation actuelle du financement des activités de formation continue, sous l'angle de l'équité et de l'efficacité, et en comparant la situation et les pratiques actuelles au Québec avec celles qui ont cours dans d'autres provinces canadiennes et dans les pays membres de l'OCDE.

En guise de conclusion, le comité formule dix-huit recommandations qui visent essentiellement à :

- adapter l'offre de formation aux besoins des adultes et à ceux des économies locales et régionales;
- susciter la participation des adultes à des activités de formation continue;
- accroître l'investissement à cet égard tout en partageant mieux le fardeau financier entre l'État, les employeurs, les citoyens et les citoyennes, les syndicats, les milieux communautaires, les municipalités et les établissements d'enseignement.

Il faut se rappeler qu'en janvier 2003 le gouvernement du Québec avait annoncé la mise en place de ce comité d'experts externes à l'Administration publique auquel il confiait le mandat « d'examiner les différentes dimensions du financement de la formation continue et de formuler des recommandations relatives aux actions à entreprendre pour accroître de manière substantielle le nombre d'adultes qui s'investissent dans le développement de leurs compétences ».

Vous voulez en savoir davantage? Consultez le rapport à l'une de ces adresses : www.messf.gouv.qc.ca ou www.meq.gouv.qc.ca.

FLASH BACK

LES TESTS DU GENERAL EDUCATIONAL DEVELOPMENT TESTING SERVICE (GEDTS)

Une entrevue avec Marc Leduc
Direction de la formation
générale des adultes (DFGA)

QUE SONT LES TESTS DU GEDTS?

Créés par l'American Council on Education, les tests du GEDTS sont destinés aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ceux-ci, par leur travail, leurs différentes formations, leurs voyages, leurs lectures et leurs expériences peuvent avoir acquis des compétences, des habiletés et des connaissances à faire valoir. Chaque année, en Amérique du Nord, près de 800 000 adultes s'inscrivent aux tests du GEDTS. Ces tests auparavant offerts aux États-Unis et dans toutes les autres provinces canadiennes, le sont maintenant au Québec. Leur mise en application progressive comporte, dès à présent, les points de service suivants :

- CS des Navigateurs, Centre d'éducation des adultes des Bateliers;
- CS de Montréal, Centre d'éducation des adultes Champagnat;
- CS de la Région-de-Sherbrooke, Centre Saint-Michel;
- CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Centre de formation continue des Patriotes;
- CS des Portages-de-l'Outaouais;
- CS Eastern Townships, Centre d'éducation des adultes New Horizons;
- CS English-Montréal.

EN QUOI CONSISTENT LES TESTS DU GEDTS?

Les cinq tests du GEDTS correspondent à des codes de cours de quatrième et de cinquième secondaire dans les matières suivantes :

- GEN-5005-8 GED Test d'écriture;
- GEN-5006-7 GED Test de lecture;
- GEN-5007-7 GED Test de mathématiques;
- GEN-5008-7 GED Test de sciences;
- GEN-5009-7 GED Test de sciences humaines.

- GST-5005-8 GED Language Arts Writing Test;
- GST-5006-7 GED Language Arts Reading Test;
- GST-5007-7 GED Mathematics Test;
- GST-5008-7 GED Science Test;
- GST-5009-7 GED Social Studies Test.

Pour les réussir, l'adulte doit faire appel à son esprit d'analyse et de synthèse puisque quelques questions seulement demandent des faits, des détails ou des définitions.

QUELLES SONT LES POPULATIONS VISÉES?

Tout adulte n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (DES) peut être intéressé par les tests du GEDTS, et plus particulièrement les personnes :

- qui veulent acquérir des unités comptant pour l'obtention du DES;
- qui veulent obtenir une équivalence d'études secondaires;
- qui veulent remplir des conditions de candidature et d'emploi;
- qui souhaitent obtenir de l'avancement dans leur milieu de travail;
- qui souhaitent être admises dans certaines formations professionnelles;
- qui veulent être admises dans certaines formations techniques collégiales;
- qui sont recommandées par Emploi-Québec;
- qui font partie des forces armées;
- qui sont immigrantes ou recommandées par le ministère de l'Immigration;
- qui font partie de communautés autochtones;
- qui sont détenues dans des centres de détention fédéraux;
- qui sont de jeunes mères;
- qui souhaitent y participer pour leur satisfaction personnelle.

À noter que des arrangements peuvent être faits pour des personnes qui ont des besoins particuliers ou un handicap physique.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSION AUX TESTS DU GEDTS?

Les conditions suivantes s'appliquent :

- ne pas avoir de diplôme d'études secondaires (DES);
- être âgé de 16 ans ou plus;
- être admis à l'éducation des adultes;
- se conformer aux exigences concernant la citoyenneté et le lieu de résidence.

DANS QUELLES LANGUES LES TESTS DU GEDTS SONT-ILS DISPONIBLES?

Ils sont disponibles en anglais, en espagnol et en français. Ils doivent cependant être passés dans une seule et même langue. Les tests utilisés au Canada ont été préparés pour la population canadienne.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ADMINISTRATION DES TESTS?

Les modalités d'administration des tests du GEDTS sont différentes de celles des épreuves habituelles des commissions scolaires. Ces tests sont soumis à des procédures de sécurité particulières qui assurent un contrôle maximum et

une capacité d'intervention immédiate du Ministère, sans ambiguïté dans la ligne d'autorité. Les tests du GEDTS n'appartiennent pas au ministère de l'Éducation. Les règlements concernant leur utilisation font l'objet d'un contrat entre le Ministère et le GEDTS.

Les tests du GEDTS sont administrés dans des centres d'éducation des adultes par du personnel qui relève directement du Ministère. Les conditions et les modalités particulières sont supervisées par le Ministère. Il voit à :

- la conformité de l'administration et de l'organisation des sessions;
- l'information destinée au public et à la publicité;
- la sécurité des épreuves, au contrôle et à la gestion des tests;
- offrir des sessions, après entente avec les commissions scolaires.

QUELLE EST LA DURÉE DES TESTS DU GEDTS?

Les cinq tests se font normalement en deux jours et leur durée totale est de 7 heures 35 minutes.

COMMENT SE PRÉPARER AUX TESTS DU GEDTS?

Le travail, la formation, la lecture ou d'autres expériences ayant permis l'acquisition de connaissances constituent une préparation aux tests du GEDTS. Il est possible de se préparer davantage en :

- s'inscrivant à une formation offerte par une commission scolaire;
- s'inscrivant à une formation offerte par une entreprise privée;
- achetant des livres à cet effet vendus en librairie;
- suivant une formation en ligne.

Il est à noter qu'il existe actuellement des manuels en anglais pour se préparer aux tests et que des manuels en français paraîtront bientôt. Des sites Internet existent toutefois en anglais et en français.

QU'EN EST-IL DU CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE D'ÉTUDES SECONDAIRES (CEES)?

Le Ministère délivre le CEES aux adultes qui réussissent les tests du GEDTS.

Ces tests tiennent compte des compétences et des habiletés que les personnes devraient normalement avoir acquises à la fin des études secondaires, comme la capacité de raisonner, de regrouper des informations et de tirer des conclusions. Cependant, ces tests **ne couvrent pas les contenus obligatoires** des programmes d'études du Ministère ni ceux des examens de cinquième secondaire aux fins de l'obtention du DES. Afin d'encourager les adultes à viser le DES, le Ministère a décrété que le CEES correspond à 36 unités valables dans les matières à option admises pour l'obtention du DES. À défaut du DES et dans un contexte pratique et d'urgence, le CEES aidera l'adulte lors d'une recherche d'emploi et de l'admission à des formations qui l'intéressent.

QUELLE EST LA RELATION ENTRE LE CEES ET LES TESTS D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ (TENS)?

On prévoit que, dans les prochaines années, la popularité des tests du GEDTS rendra les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) obsolètes et que le CEES supplantera l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS). Notons cependant que le degré de difficulté des tests du GEDTS est supérieur à celui des TENS.

QUI ACCEPTE LE CEES?

Les centres de formation professionnelle et technique acceptent le CEES en vue de l'admission dans la plupart des champs de formation, comme ils le font actuellement pour l'AENS.

Le ministère de l'Éducation ne peut garantir que tous les employeurs acceptent automatiquement le CEES.

Le CEES **ne remplace pas** le DES aux fins de l'admission au cégep et en vue de l'obtention du *diplôme d'études collégiales* (DEC). Pourtant, il permet l'admission au cégep en vue de l'obtention de l'*attestation d'études collégiales* (AEC), comme les TENS le font déjà d'ailleurs.

Des instances dans toutes les provinces et tous les États américains acceptent le GEDTS.

Le CEES est mis de l'avant par le ministère de l'Éducation auprès du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ainsi que du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

QU'EN EST-IL DES COÛTS?

Ce service est gratuit.



photo

de groupes

Le ministère de l'Éducation constituera, dès l'automne 2004, deux nouveaux groupes de travail. Le premier aura le mandat de revoir les modalités des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation ainsi que la teneur de l'entente. Quant au second, son mandat est défini ainsi :

- déterminer les objets du *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue* qui nécessitent des modifications au niveau du financement pour fins de recommandations au comité financement MEQ/CS;
- déterminer les obstacles organisationnels et financiers à l'actualisation optimale de la *Politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de formation continue* et proposer des solutions pour lever ces obstacles et ce, en cohérence avec le nouveau régime pédagogique de la formation générale des adultes.

Nous y reviendrons pour vous donner le nom des organismes qui y siégeront.

SUR LA PETITE TOILE

WWW.

PDF

L'apprentissage virtuel au Québec
Emploi-Québec
Disponible sur le site Internet emploi.quebec.net, sous publications – formation, ou directement : http://emploi.quebec.net/publications/7_formation/apprentissage_virtuel.pdf

Les entreprises doivent faire face à de nouveaux défis dans un marché en évolution rapide : les besoins de perfectionnement des employés sont plus difficiles à prévoir, la complexité des produits et services s'accroît, la formation doit être offerte dans des délais très courts et la mobilité du personnel tend à augmenter. C'est dans ce contexte que le marché de l'apprentissage virtuel destiné aux travailleurs s'est développé à un rythme spectaculaire au cours des dernières années.

ESPACE ALPHA

<http://www.alpha.cdeacf.ca/>

Espace Alpha est un site québécois francophone consacré à l'alphabétisation, construit et géré par le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), ce dernier ayant été mandaté à cet effet par le ministère de l'Éducation. On y trouve bon nombre de renseignements sur tout ce qui concerne l'alphabétisation : des banques de données sur les réalisations des *Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation* (IFPCA), le catalogue du CDEACF, qui présente des documents en ligne ou imprimés sur un ensemble de sujets touchant l'éducation des adultes et la condition féminine, des actualités, un calendrier des événements, des recherches, les documents *L'État du monde... des IFPCA* des dernières années, un répertoire des organismes, des ressources pédagogiques en ligne, un espace virtuel pour les adultes en formation, l'atelier Alpha, le forum Pratiques, des chroniques, et bien d'autres choses encore. Bref, une mine d'or pour quiconque s'intéresse de près ou de loin au domaine de l'alphabétisation.

L'IMT EN LIGNE

Information sur le marché du travail (IMT)

<http://imt.emploi.quebec.net>

L'IMT regroupe l'ensemble de l'information utile aux personnes qui cherchent un emploi, doivent faire un choix de carrière ou désirent améliorer leur situation d'emploi. L'IMT s'adresse aussi aux employeurs qui s'intéressent à la situation du marché du travail ou qui sont à la recherche de main-d'œuvre compétente pour leur entreprise. L'IMT en ligne donne accès à une information cohérente, facile à interpréter et permettant de prendre des décisions éclairées.

FORMAGUIDE

<http://www.formaguide.com/>

Pour la section *Actualité* où l'on trouve des articles sur la formation continue à l'étranger. Il est toujours intéressant de voir ce qui se passe ailleurs!

DANS L'ALBUM

LIVRES

RIVARD, Patrick. *La gestion de la formation en entreprise – Pour préserver et accroître le capital compétence de votre organisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, 276 p.

Au cours de la dernière décennie, les pratiques de formation en entreprise se sont progressivement modifiées. Cet ouvrage se veut une réponse partielle à la nouvelle réalité liée au rôle changeant de la direction des ressources humaines et à la réduction des effectifs dans les fonctions conseil. L'auteur présente de nombreux outils et procédures pour analyser des besoins, planifier et diffuser des activités de formation. L'approche privilégiée est centrée sur la formation des adultes et s'inscrit dans une optique de développement organisationnel.

En librairie ou en ligne à l'adresse suivante : <http://www.portail-rhri.com/transaction/publications/produit.asp?idFicDoc=19208>

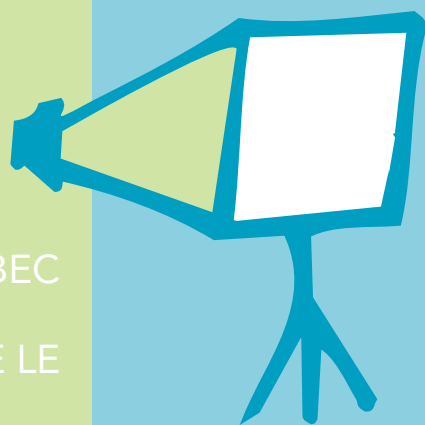
PUJMATTO, Gérard. *Multimédia, enseignement, formation, téléformation : évolution des technologies de l'information et perspectives d'applications dans la formation initiale et continue*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1995, 168 p.

Avec l'arrivée du multimédia, les technologies de l'information et de la communication soulèvent de nombreux débats. S'adressant d'abord aux spécialistes francophones de l'éducation, de la formation et de l'édition électronique, cet ouvrage de réflexion pénètre au cœur même de la question que constituent les divers aspects de l'intégration du multimédia dans l'enseignement et la formation.

En librairie ou en ligne à l'adresse suivante : <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php>

DEPOVER, Christian et Louise MARCHAND. *E-learning et formation des adultes en contexte professionnel*, 1^{re} éd., Bruxelles, De Boeck Université, c2002, 260 p. (Perspectives en éducation et formation), (ISBN : 2804141063) (HD 5715 D466e 2002)

Pour certains, l'expression « e-learning » désigne d'une manière globale l'usage des technologies pour l'apprentissage alors que pour d'autres, son champ est circonscrit à l'usage d'Internet. Dans cet ouvrage, les auteurs ont choisi d'adopter une vision large du e-learning en mettant l'accent avant tout sur les problèmes pédagogiques que pose l'apprentissage à travers les technologies et sur la manière de les prendre en charge lorsqu'on s'intéresse à la formation des adultes.



TRAVELING
avant

LE FORMAT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE BASE

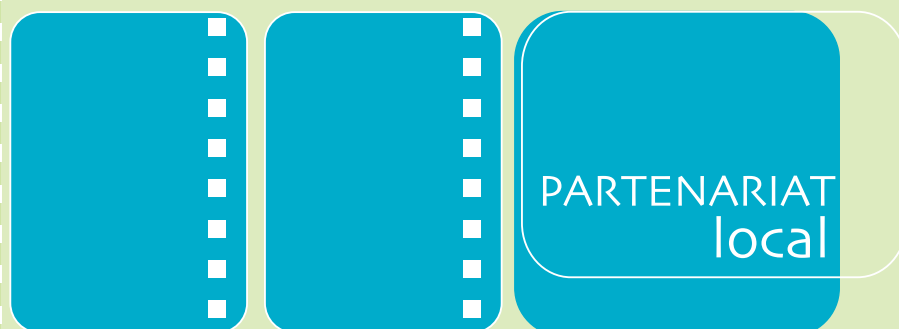
Le format des programmes d'études de la formation générale de base se présentera sous deux versions : une première s'adressera aux professionnels de l'enseignement et une seconde sera rédigée à l'intention du grand public et des adultes eux-mêmes.

La première version sera constituée de deux documents. L'un décrira le programme et l'ensemble des cours qui le composent. Il donnera aussi des précisions notamment sur les buts, la population visée, les compétences, la structure du programme et les attentes de fin de cours. L'autre document, intitulé *Soutien méthodologique aux programmes d'études*, contiendra les schémas intégrateurs des compétences du programme et des cours, les tableaux des ressources, les tâches d'intégration des cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

La seconde version du programme d'études comportera des renseignements précis tels les compétences à développer, la durée, les acquis à atteindre quant au projet personnalisé de l'adulte, l'utilité et les avantages sur le plan de la vie personnelle et de l'emploi.

LA VALIDATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE LA FORMATION DE BASE COMMUNE

Le ministère de l'Éducation débutera à l'automne 2004 la validation des programmes d'études de la formation de base commune. Cette opération consistera à recueillir, de la part des commissions scolaires et des partenaires de l'Éducation, un avis sur la qualité des programmes d'études en termes de pertinence, de cohérence, de conformité aux orientations ministérielles, aux règles de formulation et de présentation.



L'ACCÈS À LA FORMATION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

C'est ce mois-ci que s'amorce à l'école secondaire Joseph-Charbonneau un projet de formation destiné à des adultes multihandicapés âgés de 21 à 35 ans : le projet *musicothérapie*.

Durant quatre sessions de treize semaines, vingt-cinq personnes participeront à des activités d'apprentissage diversifiées qui devraient leur permettre d'accroître leur valorisation personnelle, leur confiance en soi et leur capacité à interagir avec autrui.

Une musicothérapeute et une équipe de préposés aux élèves handicapés s'investiront dans la réalisation de chacune des séquences du projet ainsi que dans l'évaluation périodique des effets qu'elles génèrent chez la personne adulte multihandicapée. Il est d'ores et déjà convenu que les résultats de l'expérience seront diffusés au moment opportun auprès des organismes interpellés par les besoins éducatifs de cette population.

Le projet de formation *musicothérapie* est issu du partenariat entre la Direction de la formation générale des adultes, la Commission scolaire de Montréal et l'organisme Solidarité de parents de personnes handicapées inc.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à M. André Pelletier, Direction de la formation générale des adultes : (418) 658-8211 ou andre.pelletier@meq.gouv.qc.ca.

Dans tous les pays, la responsabilité de l'individu est engagée dans les formations en cours de vie active, mais à des degrés divers. Les objectifs poursuivis sont multiples même si la formation continue vise de plus en plus souvent à prévenir les risques de chômage. Les initiatives individuelles s'inscrivent aussi dans une préoccupation d'éducation permanente.

Les pays scandinaves se caractérisent par une forte tradition de l'éducation permanente et une offre de formation continue très diversifiée. L'égalité des chances d'accès à l'éducation ainsi que le développement moral et civique sont des valeurs essentielles dans ces sociétés. La plupart des formations destinées aux jeunes sont également accessibles aux adultes dans des conditions favorisant le suivi d'un cursus sur le temps libre.

En Allemagne, en Autriche et au Luxembourg, l'éducation de soi (*Bildung*) est également importante et souvent détachée d'objectifs professionnels. Il est vrai que l'accroissement du chômage (notamment en Allemagne) pousse les individus à orienter leurs initiatives vers des formations qui améliorent leur employabilité. De même, dans ces pays, l'offre de formation est relativement ouverte et diversifiée.

Aux Pays-Bas comme au Royaume-Uni, le souci d'éducation permanente est également important. Chez les premiers, les objectifs poursuivis sont autant professionnels que culturels. Il y a une vraie préoccupation des pouvoirs publics d'ouvrir tous les pans du système éducatif aux jeunes comme aux adultes. Au Royaume-Uni, les formations d'initiative individuelle se font principalement dans un registre professionnel.

En France, le développement de l'offre publique ou privée d'éducation des adultes fondée sur les valeurs républicaines apparaît aujourd'hui moins étendu que dans les pays du Nord. Il s'est heurté à la progression rapide de la formation initiale. Par ailleurs, la faible ouverture des institutions de formation initiale aux adultes et à leurs exigences spécifiques a contribué à freiner l'initiative individuelle.

LE DROIT AU CONGÉ-FORMATION

Il existe, dans deux tiers des pays européens, des dispositions permettant aux salariés de bénéficier d'un congé pour se former. Deux voies sont empruntées pour garantir aux salariés l'accès à la formation à leur propre initiative : la voie légale et la voie conventionnelle.

La voie légale : Dans les pays nordiques, il s'agit du droit au congé non rémunéré en Suède, d'un congé assorti d'une bourse étatique en Finlande ou d'une possibilité de départ en formation négocié au Danemark (d'une durée moyenne de 4 mois, assez souvent utilisé). En France et en Belgique, l'aide à l'initiative individuelle repose sur le congé de formation rémunéré, instauré par voie législative. Mais l'impact de ce droit sur l'initiative individuelle reste limité.

En France, moins de 0,5 % des salariés des entreprises d'au moins 10 salariés l'utilisent. En Allemagne, les droits individuels d'accès dépendent de la législation propre à chaque land. Dans 10 des 16 *Bundesländer*, une loi accorde à tous les salariés un droit au congé de formation rémunéré par l'employeur (5 jours par an en moyenne). Le Portugal a récemment instauré par voie légale un régime d'autorisation d'absence non rémunérée pour se former.

La voie conventionnelle : Aux Pays-Bas, 40 % des conventions collectives autorisent les congés-formation pour des durées variant de 1 à 10 jours. En Italie, un congé de 150 heures de formation tous les 3 ans fut instauré en 1973 dans la métallurgie. Bien que progressivement étendu à la majorité des branches d'activité, il est peu utilisé. En Espagne, le permis individuel de formation créé au niveau interprofessionnel en 1992 octroie 150 heures rémunérées par an pour préparer un titre officiel.

LES AIDES PUBLIQUES

L'aide publique peut porter soit sur le financement de l'offre de formation continue orientée vers les demandes individuelles, soit sur des avantages financiers apportés directement aux projets individuels. Les subventions à l'offre de formation existent partout, mais à des niveaux divers, et c'est dans les pays scandinaves qu'elles atteignent le niveau le plus élevé. En revanche, les aides directes aux projets individuels sont moins répandues. L'aide peut prendre la forme d'un financement de congés individuels de formation (France, Belgique) ou d'allocations versées aux individus (Finlande, Danemark). Elle peut également se traduire par une déduction du coût de formation du revenu imposable (Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Luxembourg) ou par une aide réservée à des publics particuliers (salariés non qualifiés au Danemark, préparation du brevet de maîtrise en Allemagne, chèque-formation en Autriche et, plus récemment en France, système de prêts bonifiés pour le développement de carrière).

LA CERTIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue d'initiative individuelle se distingue souvent par son objectif d'obtention d'un titre dans le but d'améliorer les perspectives de mobilité (promotionnelle ou externe) du salarié. Cet objectif est d'autant plus fréquent dans les systèmes où le titre bénéficie d'une forte reconnaissance et dans les pays qui encouragent la préparation des diplômes par les adultes. C'est le cas des pays nordiques et plus particulièrement du Danemark où les diplômes professionnels font l'objet d'une large reconnaissance par les employeurs. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, des Pays-Bas. Dans les pays de tradition germanique (Allemagne, Autriche et une partie du Luxembourg), l'existence de filières promotionnelles d'accès aux emplois intermédiaires (technique, maîtrise), fondées sur des titres exclusivement accessibles par

la formation continue, incite les salariés à s'engager dans ce type de cursus diplômant. Il existe aussi en France des titres qui concernent spécifiquement la formation continue (CNAM, AFPA, chambres consulaires et, plus récemment, certificats de qualifications professionnelles) de même que de nouvelles formes de préparation des diplômes de l'Éducation nationale pour les publics adultes (par exemple, la validation des acquis professionnels). Mais ces possibilités restent encore insuffisamment exploitées, en raison d'une moindre flexibilité de l'offre en regard de celle qui prévaut dans les pays nordiques. Au Royaume-Uni, le nouveau système de qualifications professionnelles (NVQ), qui concerne indistinctement la formation initiale et la formation continue, vise à promouvoir les certificats de compétences. Leur reconnaissance ne fait cependant pas l'objet de négociations centralisées et dépend des accords conclus dans chaque entreprise.

De ce survol, il semble légitime d'évoquer plusieurs avenues :

- ouvrir davantage les formations, les diplômes et les établissements d'éducation des adultes de manière à mieux répondre aux aspirations et aux contraintes professionnelles ou familiales de ce public;
- mettre au point des aides financières destinées à encourager des projets individuels de formation sur moyenne ou longue période, qui facilitent l'intégration professionnelle des chômeurs et qui soient plus étroitement négociées avec les employeurs;
- repérer les compétences professionnelles ou extraprofessionnelles acquises par les adultes, par la voie de la formation continue ou de l'expérience, dont la validation dépasse le cadre habituel des diplômes et dont la reconnaissance aide à la construction de parcours professionnels.

AU PROGRAMME

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

À NE PAS MANQUER

Octobre 2004

Salon Éducation Emploi
THÈME : Voir grand, voir loin
DATE : Du 28 au 31 octobre 2004
LIEU : Centre de foires, Québec
INFORMATION : M. Rychard Gagnon
TÉLÉPHONE : (418) 659-3212
COURRIEL : info@saloneducationemploi.com
SITE INTERNET : <http://www.saloneducationemploi.com/>

Novembre 2004

Semaine de la formation professionnelle et technique
DATE : Du 1^{er} au 5 novembre 2004
INFORMATION : M. Jean-Noël Vigneault
TÉLÉPHONE : (418) 528-8836
COURRIEL : jean-noel.vigneault@meq.gouv.qc.ca
SITE INTERNET : <http://www.meq.gouv.qc.ca/>

32^e congrès annuel – Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au Québec (SPEAQ)
THÈME : Enseigner l'ALS avec passion/
Teaching ESL with Passion
DATE : Du 4 au 6 novembre 2004
LIEU : Hôtel Hilton, Québec
INFORMATION : Mme Éline Bonin
TÉLÉPHONE : (514) 271-3700
COURRIEL : speaq@aquops.qc.ca
SITE INTERNET : <http://www.speaq.qc.ca>

Congrès 2004 – Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec/ Quebec Provincial Association of Teachers (APEQ/QPAT)
DATE : 11 et 12 novembre 2004
LIEU : Palais des congrès, Montréal
TÉLÉPHONE : (514) 694-9777, 1 800 361-9870
SITE INTERNET : <http://www.qpat-apeq.qc.ca/>

Rencontre nationale sur la mise en œuvre du plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, à mi-parcours
DATE : 30 novembre et 1^{er} décembre 2004
LIEU : Centre Mont-Royal, Montréal
INFORMATION : Mme Andrée Racine
TÉLÉPHONE : (418) 644-4875
COURRIEL : andree.racine@meq.gouv.qc.ca

Colloque sur la reconnaissance des acquis et des compétences
DATE : 6 et 7 avril 2005
LIEU : Centre Mont-Royal, Montréal
INFORMATION : M. Guy Fortier
TÉLÉPHONE : (514) 873-9700
COURRIEL : guy.fortier@meq.gouv.qc.ca

ÉQUIPE DE PRODUCTION

CONCEPT ET SOUTIEN RÉDACTIONNEL
Andrée Racine (MEQ)

RÉDACTION
Caroline Kelly (Emploi-Québec)
Françoise La Roche (collaboratrice externe)
Marc Leduc (MEQ)
Jean-Pierre Marcoux (MEQ)
Alain Mercier (MEQ)
André Pelletier (MEQ)

COLLABORATION
Carolyne Kelly (Emploi-Québec)
Isabelle Lapiere (MEQ)

GRAPHISME
Maxine Jutras (collaboratrice externe)

TRAITEMENT DE TEXTE
Annie Lavoie (collaboratrice externe)

COORDINATION DE L'ÉDITION
Suzanne Bélanger (MEQ)
Sharon Melanson (MEQ)

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE

Info *Apprendre*
1 888 488-3888

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE *Au bout du fil!*

La ligne *Info Apprendre* est un service téléphonique sans frais et confidentiel. Elle offre aide et référence à toutes les personnes qui désirent compléter une formation, allant de la formation de base à l'obtention du diplôme d'études supérieures de niveau collégial ou universitaire.

La ligne *Info Apprendre* dirige les personnes et les entreprises vers des fournisseurs de services répondant aux besoins suivants :

Formation de base ■ Service d'accueil, de référence et d'accompagnement ■ Service de soutien ■ Enseignement collégial ■ Enseignement universitaire ■ Aide financière ■ Développement des compétences de la main-d'œuvre ■ Aide à l'emploi ■ Formation à distance ■ Action communautaire autonome en alphabétisation

INSTANTANÉ

Le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, a lancé la deuxième phase de la campagne nationale de promotion de l'alphabétisation le 7 septembre dernier à Montréal. Près de cent personnes ont assisté à l'événement. Le nouveau visuel sera acheminé aux réseaux d'alphabétisation sous forme d'affiche et du matériel promotionnel sera diffusé tout au long de l'année.

« Il n'est de richesse que par le savoir »

Émile Zola
Vérité, 1902, Christian Pirot,
1993

Cette publication est disponible sur le site de la Direction de la formation générale des adultes en couleurs et en noir et blanc à l'adresse suivante :
<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/portail.html>

Québec

Une réalisation du
Ministère de l'Éducation
et d'Emploi-Québec